

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction.
Rue de Lorraine, 14,
à Monaco (Principauté.)

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
PARAISANT LE MARDI

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 1 exemplaire sont
annoncés dans le journal.

<p>INSÉRIONS :</p> <p>Annonces 25 Cent. la ligne Réclames 50.</p> <p>On traite de gré à gré pour les autres insertions</p>	<p>On s'abonne, pour la France, à Paris; à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. Imp. et directeur du Comptoir général des compositeurs, rue du f. Poissonnière, 10 ÉDOUARD ROUVEYRZ, Libraire et Commissionnaire, rue des Saints-Pères, 1. à Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours et LIBRAIRIE-AGENCE JOUGLA, rue Gioffredo, 1. près la pl. Masséna à l'AGENCE-DALGOUTTE, place du Jardin Public, 3</p> <p>Les abonnements comptent du 1^{er} et du 16 de chaque mois et se paient d'avance. Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés seront rendus.</p>	<p>ABONNEMENTS :</p> <p>Un An 12 Francs Six Mois 6 Id. Trois Mois 3 Id.</p> <p>Pour l'ÉTRANGER les frais de poste en sus</p>
--	---	--

Monaco, le 30 Octobre 1883

NOUVELLES LOCALES

Dimanche 4 Novembre

FÊTE NATIONALE DE LA SAINT-CHARLES

10 heures du matin, à la Cathédrale. — Grand' Messe solennelle Pontificale, suivie de l'exposition du Très Saint-Sacrement, du chant du *Te Deum*, du *Domine salvum fac Principem nostrum Carolum* et du *Tantum Ergo*, Salut solennel donné par M^{gr} l'Evêque.

Les Autorités de la Principauté y assisteront.

S. Exc. le Président des Etats-Unis de Venezuela a conféré à S. Exc. le Baron de Boyer de Sainte-Suzanne, Gouverneur Général de la Principauté, la décoration de Grand-Officier de l'Ordre du Libérateur ;

Et à M. le Baron Victor Casier, Consul de Monaco à Gand, celle d'Officier du même Ordre.

Par décret épiscopal en date du 23 octobre courant, M. l'abbé Démétrius Giannechini, agrégé en qualité de Pro-Vicaire Général par Ordonnance Souveraine en date du 5 juillet dernier, a été confirmé dans les pouvoirs et fonctions de Vicaire Général, et nommé Chancelier de l'Evêché.

Dimanche dernier, à l'issue des Vêpres, a eu lieu la procession ordonnée par la lettre pastorale de M^{gr} l'Evêque, en l'honneur de N. D. du Rosaire.

Cette manifestation religieuse, présidée par Sa Grandeur, s'est accomplie avec beaucoup de pompe et a affirmé une fois de plus la dévotion de notre population envers la Mère de Dieu.

On a terminé la construction des caniveaux qui bordent l'avenue Saint-Martin.

Des candélabres à gaz ont été placés sur le boulevard Charles III, depuis la place du Canton, à 40 mètres de distance l'un de l'autre dans le mur servant de parapet à gauche de la route, et ils éclaireront à la fois le boulevard et le chemin du cap d'Aglio, sur toute la partie construite et habitée.

Un semblable travail a été exécuté sur la route de Menton, depuis la place des Moulins jusqu'au delà du pont de la Rousse.

Les rues de la Colle, du Rocher, de la Turbie et des Moneghetti sont aussi éclairées au gaz.

La caserne des Carabiniers, nouvellement construite au quartier de Saint-Roman, va être inaugurée incessamment. Cette caserne est située à droite de la route dont elle est séparée par une

vaste cour close, avec un parapet surmonté d'une grille.

Les nombreuses villas qui se sont élevées depuis un an, dans cette partie de la Principauté, nécessitent une surveillance plus constante que par le passé, aussi les habitants des Moulins, de la Rousse et de Saint-Roman voient-ils avec reconnaissance cette nouvelle preuve de la sollicitude du Gouvernement. Ces quartiers jouissent, actuellement, des mêmes avantages que les autres circonscriptions de la Principauté : l'eau, l'éclairage et la sécurité.

Des bancs pour les promeneurs ont été placés sur les côtés Nord et Est de la place d'Armes.

Enfin, la Compagnie générale des Eaux de Nice achève rapidement ses travaux de canalisation dans la Principauté. A l'aide d'une tranchée pratiquée sur la place d'Armes et le long de l'avenue de la Porte-Neuve, elle va embrancher ses tuyaux sur ceux des sources Marie et du Tenao, qui alimentent la ville de Monaco.

A ce jour, la longueur des conduites en fonte qu'elle a placées tant à la Condamine qu'à Monte Carlo et aux Moulins, est d'environ cinq kilomètres.

S. Exc. le Gouverneur Général a approuvé, à la date du 26 de ce mois, le règlement de la Compagnie générale des Eaux, relatif aux abonnements et concessions d'eau dans la Principauté.

L'agent Saissi a déposé au Musée deux pièces de monnaie de Savoie en argent, trouvées sur la place du Palais. L'une d'elles porte à l'avant un bélier et la légende CAR. EM. D. G. DVX SAB. A l'exergue : 1616. Au revers, l'écusson de Savoie accosté des nœuds de l'Annonciade. La légende est incomplète et on n'y distingue que le mot LIBERTATE. L'autre est assez fruste, mais l'écusson est aisé à reconnaître.

A l'occasion de la Saint-Charles, le Musée sera ouvert au public le dimanche 4 du mois prochain, de onze heures du matin à cinq heures du soir.

CATHÉDRALE DE MONACO

Judi 1^{er} Novembre

SOLENNITÉ DE LA TOUSSAINT

10 heures du matin. — Grand'Messe Pontificale. 3 heures de l'après-midi. — Vêpres solennelles Pontificales, suivies des Vêpres des Morts, Salut.

Vendredi 2 Novembre

FÊTE DES MORTS

10 heures du matin. — Grand'Messe Pontificale. Pendant l'Octave des Morts, à 6 heures du soir, on chantera les Vêpres des défunts et on donnera la Bénédiction du Très Saint-Sacrement.

VICE-CONSULAT DE FRANCE A MONACO

AVIS

Les Français nés en 1863 devront se présenter au Vice-Consulat, d'ici au 20 novembre, pour faire procéder à leur inscription sur les tableaux de recrutement de la classe de 1883. La même invitation est adressée aux omis de la classe de 1882. Les uns et les autres sont enfin priés, en cas d'empêchement, de se faire remplacer par leurs père, mère ou tuteur.

Le Consul de 1^{re} classe,
chargé du Vice-Consulat de France,
B^{on} DE COLLONGUE.

Voici les programmes des morceaux qui seront exécutés le 4 novembre prochain, de 7 heures et demie à 9 heures du soir, par les sociétés Chorale et Philharmonique, sur la terrasse du Casino :

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE	
1. <i>Pas Redoublé</i>	***
2. <i>Fête Madrilène</i> , boléro.....	Tillard.
3. <i>Polka des Souvenirs</i>	Setta.
4. <i>Fête Napolitaine</i> , barcarolle.....	Testa.
5. <i>Mazurka</i>	Bonó.
6. <i>Marche Nationale de la Principauté</i>	***
SOCIÉTÉ CHORALE	
1. <i>Patrie</i>	L. de Rillé
2. <i>La Veillée</i>	De Saintis
3. <i>Cantate au Prince</i>	F. Bellini.
Avec accompagnement par la Société Philharmonique.	

Le feu d'artifice qui sera tiré par M. Stevano, samedi soir sur l'esplanade de la Batterie à Monaco, comprendra les pièces suivantes :

- 1^o Grand bombardement.
- 2^o Série de fusées.
- 3^o Grand Volcan à mitraille et serpenteaux.

PIÈCES

- 4^o La grande Brillantine.
- 5^o Le Miroir des Dames.
- 6^o Combat de Soleils.
- 7^o La Rose. — Surprises.
- 8^o La Gloire, pièce fixe et à rotation.
- 9^o Bouquet coloré.

Fusées à parachutes, pluies d'or, saules pleureurs, bombes, marrons lumineux, feux de Bengale, etc.

Le nombre des étrangers arrivés à Monaco, pendant le mois de septembre 1883, a été de 19,803.

M. Edmond Blanc vient de faire construire, à Newcastle, un yacht à vapeur, la *Nubienne*, qui mesure 59 m. 50 de long sur 8 m. 25 de large, et qui file 12 nœuds à l'heure. Ce beau yacht a toutes les installations nécessaires pour les grandes excursions; il est armé de huit canons rayés de 7 en acier, et, pour donner une idée du soin apporté à tous les détails du bord, il suffira de dire que toutes les pièces du bateau, même le poste et le dock-house, sont chauffées à la vapeur.

Voici les modifications que le service d'hiver des chemins de fer P. L. M. a motivées dans les heures des courriers des postes de la Principauté :

Bureau de Monaco

Heures des levées (heure de Monaco)

- 1^{re} levée : Villefranche, Marseille, Cette, Bordeaux, 7 h. 30 matin.
- 2^e levée : Menton, Ventimiglia, Gênes et la ligne, 8 h. 40 matin.
- 3^e levée : Nice, Cagnes, Antibes, Cannes, Draguignan, Toulon, Marseille, Lyon, Paris, Cette et Bordeaux, 11 h. 20 matin.
- 4^e levée : Nice, Cagnes, Antibes, Cannes, Draguignan, Toulon, Marseille, Lyon, Paris, Cette et Bordeaux, midi 40.
- 5^e levée : Nice et Menton, 3 h. 10 soir.
- 6^e levée : Italie, 4 h. 40 soir.
- 7^e levée : Menton, 7 h. soir.
- 8^e levée : Villefranche, Nice et Marseille, 8 h. 10 soir.
- 9^e levée : Nice, Menton, France, Italie et toutes destinations, 9 h. soir.
- 10^e levée : La Turbie, 11 h. 35 soir.

Heures des levées aux boîtes des gares

De Ventimiglia à Marseille

- Monte Carlo. — Matin : 7 h. — 11 h. 40. (*heure de Paris.*)
Soir : 1 h. 30 — 4 h. 20 — 8 h. 40 — 11 h. 30.
- Monaco. — Matin : 7 h. 10 — 11 h. 50
Soir : 1 h. 40 — 4 h. 30 — 8 h. 50 — 11 h. 40.

De Marseille à Ventimiglia

- Monaco. — Matin : 8 h. 40. (*heure de Paris.*)
Soir : 4 h. — 7 h. 20 — 10 h.
- Monte Carlo. — Matin : 8 h. 50.
Soir : 4 h. 10 — 7 h. 30 — 10 h. 40.

**DISTRIBUTION DES COURRIERS
AU GUICHET DU BUREAU DE MONACO**

- 1^{re} distribution. — Italie et Menton, 8 h. matin.
- 2^e distribution. — Etranger, Calais, Paris, Marseille, Nice, 10 h. matin.
- 3^e distribution. — Italie, Menton, Nice, 2 h. 30 soir.
- 4^e distribution. — Marseille, Lyon, Menton, Italie, 5 h. soir.
- 5^e distribution. — Paris et la ligne, 6 h. 40 soir.

Les heures de distribution des courriers en ville et dans la Principauté sont fixées comme suit :

DEPART DU BUREAU DE MONACO

- 1^{re} distribution. — 7 h. matin.
- 2^e distribution. — 10 h. 30 matin.
- 3^e distribution. — 6 h. 40 soir.

A partir du 1^{er} novembre, il y aura quatre distributions :

- 1^{re} distribution. — 8 h. matin.
- 2^e distribution. — 10 h. 30 matin.
- 3^e distribution. — 2 h. 30 soir.
- 4^e distribution. — 6 h. 40 soir.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Cannes. — On écrit de cette ville au *Petit Marseillais* :

« Encore un requin qui a trouvé la mort en se jouant dans les eaux de notre golfe, en quête de quelque thon et de *quibusdam allis*. Il nageait avant-hier dans la passe de la Croisette, quand des pêcheurs lui ont donné la chasse et ont réussi à le harponner. Ils l'ont transporté à la gare, où tout Cannes a défilé hier devant son cadavre. Ce squal est de forte taille. Long de plus de quatre mètres, il ne pèse pas moins de onze cents kilogrammes. »

Antibes. — On sait qu'à la suite des grandes pluies de l'hiver dernier, le pont de la Brague, au sortir d'Antibes, avait de nouveau inspiré des craintes pour sa solidité. On a procédé immédiatement aux travaux de consolidation de ce pont, et chose digne de remarque, étant donné le faible débit de nos rivières, on a dû recourir aux scaphandres pour procéder à ces travaux.

Nice. — M. Bonnefoy-Sibour, sous-préfet de Grasse, a été nommé secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes, en remplacement de M. Le Roy, nommé sous-préfet de Meaux.

— L'orage de mardi dernier n'a pas été aussi bénin à Nice qu'à Monaco.

Pendant plus de deux heures, une pluie torrentielle, accompagnée de grêle et de coups de tonnerre, a transformé les rues de la ville en véritables rivières.

La foudre est tombée sur une villa faisant le coin de la rue Alberti et du boulevard Dubouchage, dont elle a démolie la cheminée. Il n'y a eu heureusement aucun accident de personnes.

— Le nommé Giordana Dalmasso a été arrêté pour émission de fausse monnaie.

Peille. — Un ouragan terrible s'est abattu sur la commune de Peille et ses environs, la semaine dernière. La grêle, tombant en abondance, a ravagé les

oliviers. Les récoltes sont perdues, et, ajoute le *Petit Niçois*, pour comble de malheur, très peu de propriétés sont assurées.

San Remo. — M. N. A. Panizzi di Luigi est nommé titulaire du Vice-Consulat du Brésil récemment créé.

Gênes. — Un poisson monstrueux du poids de 400 kilogrammes a été pêché dans les eaux de Camogli. Sa queue, qui mesure près de deux mètres de longueur, est armée de deux pointes très aiguës : une arme meurtrière.

C'est un poisson qu'on trouve rarement dans nos mers.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

On pourrait appeler cette semaine la semaine des grands-ducs. Les grands-ducs Constantin, Wladimir et Alexis sont en effet les hôtes de Paris. La grande-duchesse Wladimir accompagne son mari. Fille de feu le grand-duc de Mecklembourg, Frédéric-François, elle est parente du comte de Paris et vit beaucoup ici auprès de la famille d'Orléans. Elle a passé avec son mari une journée à Chantilly, où le duc d'Aumale s'est multiplié pour lui faire les honneurs de sa bibliothèque et de ses collections.

A propos des princes d'Orléans, à l'heure où paraîtra ce courrier, M. Gâtineau aura déposé à la Chambre un projet de loi les concernant. Le député de Dreux modifie, en la retournant contre les princes, la loi de bannissement que ceux-ci firent voter le 10 avril 1832 contre la branche aînée des Bourbons. Cette loi prononçait de plus la confiscation des biens de la famille de Charles X. M. Gâtineau propose seulement que les biens des princes soient vendus par l'Etat et que le produit leur en soit remis.

Cette proposition est le grand événement des salons et des clubs élégants à Paris. En dehors de cela, les mariages sont surtout à l'ordre de leurs préoccupations. L'union du jour à signaler est celle de M^{lle} de la Vernière avec M. Maurice Borel, attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères. Les témoins sont pour la mariée : M. Waddington, ambassadeur à Londres, et M. de Rancy ; pour le marié : M. de Lespès et M. Henry Borel. D'autre part, la baronne de Reiset, dont le salon est si justement recherché et suivi, se marie au comte de Blanzay.

La rue Marbeuf, théâtre de travaux considérables en ce moment et qui vont changer complètement l'aspect du quartier qu'elle traverse, va être débaptisée. Elle prendra le nom d'Henri Rivière, l'infortuné commandant de l'expédition du Tonkin. Voilà une plaque de rue que tous les yeux auront satisfaction à lire, ce qui n'est pas toujours le cas avec la manie d'appellation politique des voies publiques qui caractérise les édiles parisiens.

Un révolutionnaire qui eut son heure de célébrité, Martin Bernard, le compagnon de Blanqui, vient de mourir. Il laisse un récit intéressant des dix années de captivité qu'il passa au mont Saint-Michel et à Doullens. Gambetta, arrivé au ministère après le 4 septembre, lui offrit la direction du Mont-de-piété. Martin Bernard refusa dans une lettre fort belle. Il était de ces républicains de la vieille roche dont on peut déplorer les idées, mais dont on ne saurait méconnaître la dignité du caractère. Une souscription va être ouverte pour lui élever un tombeau, car, bien entendu, Martin Bernard est mort pauvre, et, à propos de cette souscription même, on pourrait lui appliquer le mot de Barbès :

— A quoi bon une tombe après la mort à qui n'a pas eu de maison pendant la vie ?...

Sur l'initiative de M. Douillet, président de la chambre syndicale des bouchers, et Bignon, le restaurateur bien connu, Paris va revoir la promenade du Bœuf-Gras, dont la tradition s'était perdue depuis une dizaine d'années. Espérons qu'en se reformant, le cortège du Bœuf-Gras s'améliorera du tout au tout et rappellera un peu, pour Paris, la promenade des chars du carnaval de Nice. Tel que nous l'avons connu, ce cortège avait l'aspect le plus misérable et le plus triste ; ses déesses claquant des dents, ses amours violacés, ses mousquetaires avinés et détoquetés n'avaient rien de séduisant, et c'est sous le dédain public que le bouef gras était rentré à l'abattoir. Puisqu'on veut l'en faire sortir, qu'au moins on le rende digne des regards des Parisiens.

Le théâtre italien annonce son ouverture au Théâtre-Lyrique de la place du Châtelet pour le mois qui s'ouvre. C'est *Simon Boccanegra*, de Verdi, qui ouvrira le feu, et, soutenu par M^{me} Devriès et M. Mauriel, on peut s'attendre à une victoire.

On va donc de nouveau chanter en o, en a et en i, à Paris ; mais ce qu'on ne retrouvera plus, c'est le spectacle charmant, qui s'appelait naguère la sortie de Ventadour.

Nulle part on ne l'a revue, cette merveilleuse sortie, avec ses femmes encapuchonnées de dentelles et drapées dans leurs burnous aux mille couleurs de la façon la plus pittoresque et la plus imprévue.

On descendait lentement le double escalier du théâtre pendant que les valets de pied appelaient les voitures. On faisait de petites stations, on se grou-

paît, on s'accostait, et les regards et les coups de langue allaient leur train... Et puis, quel terrain d'élection pour les romans de la vie mondaine ! C'est là que Gyp aurait pu trouver une suite à son livre et après *Autour du mariage*, écrire *Autour du ménage* !

Ces jolies soirées sont finies. On réentendra au théâtre de la place du Châtelet de grands artistes ; on s'y reverra en grandes toilettes, mais la sortie du Théâtre Italien est un spectacle perdu. C'est dommage, car, à lui seul, il vaudrait la construction d'une salle spéciale pour le repertoire transalpin.

BACHAUMONT.

VARIÉTÉS

A quoi servent les fleurs

Pour certaines gens, les choses n'ont de valeur réelle que si elles répondent à de gros appétits ; quand la bête est repue, on se moque du reste. On se demande donc parfois, et le plus naïvement du monde, à quoi servent les fleurs, question impie, sans doute, mais enfin question sérieuse à laquelle il faut répondre.

Ne servissent-elles qu'à nous distinguer un peu des animaux, on devrait déjà s'en féliciter. L'enfant leur sourit et tend vers elles ses petites mains, l'homme songeux s'y attache, la femme les caresse, tandis que l'animal les broute et les foule au pieds.

Les Giroflées égayent la mansarde ; les Capucines et les Pois de senteur y versent en été leur ombre et leurs parfums. Heureuse celle qui les élève et leur prodigue ses tendresses !

Dans les contrées moins ensoleillées que la nôtre, alors que tout est sombre, triste et endormi, la Violette continue de fleurir sur les cheminées et sur les étagères ; les Jacinthes poussent ; les Primevères, les Crocus s'éveillent, et les Tulipes naines aussi. C'est le printemps qui commence dans les habitations, en attendant qu'il se fasse au dehors ; c'est la vie qui revient : les feuilles sont d'un beau vert, les boutons se montrent, les corolles vont s'ouvrir, l'air va s'embaumer, et les petits oiseaux chanteront dans la volière. Mais, pour Dieu, fermons les yeux, enveloppons-nous d'illusions, ne regardons point par la fenêtre, et nous croirons l'hiver fini. Il n'aura duré que trois ou quatre semaines en compagnie des fleurs ; sans elles, il eût certainement duré trois ou quatre mois.

Les fleurs sont de toutes les fêtes ; les meilleurs souhaits n'exprimeraient que la moitié de la pensée, les fleurs disent le reste. Les meilleures tables seraient mal servies si elles n'étaient ornées de jolis bouquets. Au baptême, des fleurs ; au mariage, des fleurs ; aux jours de fêtes patronales et religieuses, encore des fleurs. Voilà les espérances. Puis, quand elles sont parties et que nous ne sommes plus, toujours des fleurs ; mais cette fois, ce sont des couronnes d'Héliochryse jaune que l'on passe au bras de la croix noire, et deux ou trois touffes de Pensées que l'on plante au pied. Voilà pour les regrets et les souvenirs.

Les fleurs sont de toutes les joies. Les moissonneurs, au terme de leurs travaux, sous un ciel de feu, amènent des champs à la grange, avec la dernière gerbe, l'arbre de la réjouissance couvert de bouquets et de rubans. Aux jours de liberté, nos petites filles, folles de bonheur, courent dans les blés mûrs et se couronnent de Bluets.

Elles sont de tous les triomphes ; sifflets pour les revers, bouquets pour les succès.

Les fleurs adoucissent nos ennuis et nous soutiennent dans la solitude. Quand la locomotive vous emporte, laissez tomber un regard d'intérêt sur ces pauvres aiguilleurs qui passent leur vie à guetter les trains au fond d'une tranchée, et vous verrez que chacun d'eux a son jardin, et pour compagnie quelques plantes aimées. Sans elles, comment vivraient-ils ?

A la campagne, nous cachons les murs brunis de nos maisons et quelquefois aussi nos misères sous les Jasmains, les Roses et les Glycines. Aux jours de repos, nos femmes et nos filles se délassent à faire des corbeilles ou des bordures, ou bien encore à palisser coquettement des Oeilletts flamands sur des baguettes blanches. Sans cela, le temps qu'elles usent ainsi serait peut-être employé à lire des livres de mauvais goût et des chroniques de cour d'assises.

Vous demandez à quoi servent les fleurs ! Mais vous n'avez donc jamais vu les abeilles en sucer les nectaires, y butiner le pollen, et faire avec cela la bouillie pour les leurs, de belles cires et de délicieux miels pour tout le monde ! Mais vous n'avez donc jamais entendu les médecins recommander les fleurs de la Violette, de la Camomille, de l'Oranger, du Lis blanc ou de la Rose de Provins ? Mais vous n'avez donc jamais admiré les fleurs de la Bourrache et de la Capucine sur les cœurs jaunes de vos Laitues ! jamais bu le ratafia d'Oeillet rouge ; jamais bu la liqueur du Dracocéphale de Moldavie ?

N'est-ce pas aux fleurs du Citronnier, de la Violette

de Parme, de la Rose à cent feuilles, du Jasmin et de tant d'autres plantes que nous prenons ces huiles essentielles qui nous imprègnent de leurs parfums et nous réjouissent ?

Les fleurs ne servent-elles pas à marquer les heures du jour et de la nuit presque aussi fidèlement que les aiguilles d'une horloge ? Ne savons-nous pas que celles de la Laitue s'ouvrent à six heures du matin, celles du Nénuphar à sept, du Mouron des champs à huit, du Souci des champs à neuf, de la Ficoïde napolitaine à dix, de l'Ornithogale à onze, de la Glaciale à midi, de l'OEillet prolifère à une heure, de la Crépeide rouge à deux, de la Barkhausie à trois, de l'Alysson à quatre, de la Belle-de-Nuit à cinq, du Géranium livide à six, de l'Hémérocalce fauve à sept, de la Ficoïde nocturne à huit, du Nictage du Mexique à neuf, etc. ?

Est-ce que le Souci pluvial ne joint pas au mérite d'orner nos plates-bandes celui de servir de baromètre ? S'il doit faire beau dans la journée, ses fleurs s'ouvrent vers sept heures du matin et se ferment entre trois ou quatre de l'après-midi ; s'il doit pleuvoir, elle ne s'ouvrent pas du tout.

Mais ce n'est point encore assez : les richesses du parterre, des serres et des appartements, les aquarelles, les splendides compositions des peintres ne suffisent point à notre bonheur ; on a imité nos plus jolies fleurs pour en faire le complément obligé des parures les plus élégantes. On dit que la mode est capricieuse et inconstante ; celle des fleurs ne l'est pas. Elles changent de nom et de place, mais ce sont toujours des fleurs, moins le parfum.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

FÊTE DE LA SAINT-CHARLES

Samedi 3 Novembre

DISTRIBUTION DE SECOURS AUX INDIGENTS

ILLUMINATION GÉNÉRALE

de la ville et de la place du Palais

A 8 heures du soir

sur l'Esplanade de la Batterie, à Monaco

FEU D'ARTIFICE

Feux de Bengale

MORCEAUX DE MUSIQUE

exécutés par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Dimanche 4 Novembre

De 2 à 4 heures, sur la place du Palais

JEUX DIVERS

Mât de cocagne . . . 6 Prix | Jeu de la pomme . . . 1 Prix
Course en sac 2 Prix | Jeu du moulinet . . . 2 Prix
Saut de l'outre 3 Prix | Jeu de la marmite . . . 1 Prix

De 4 à 5 heures

MORCEAUX DE MUSIQUE

exécutés par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

Grande Fête de Nuit à Monte Carlo

GRANDE ILLUMINATION

de la Place et des Avenues du Casino

par ANDRÉ ROBAUDY, de Nice

De 7 heures 1/2 à 9 heures

MUSIQUE D'HARMONIE SUR LA TERRASSE DU CASINO

par la SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE

MORCEAUX DE CHANT

exécutés par la SOCIÉTÉ CHORALE

à 8 heures 1/2 précises

FEU D'ARTIFICE

tiré par RUGGIERI

au boulevard des Moulins, en face de l'entrée du Casino

FEUX DE BENGALE

EMBRASEMENT DE LA VILLE DE MONACO

à 9 heures

GRAND CONCERT INSTRUMENTAL

donné par l'ORCHESTRE DU CASINO

sous la direction de M. ROMÉO ACCURSI

Étude de M^e Victor CLERICO, Notaire et Défenseur à Monaco

VENTE APRÈS SURENCHÈRE SUR ALIÉNATION VOLONTAIRE

Il sera procédé, le dix-neuf novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, jour de lundi, à dix heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné :

DÉSIGNATION

Une propriété sise à Monaco, au quartier des Moulins-Inférieurs, chemin de Larvotto, comprenant une maison élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, une cour intérieure et un chalet élevé aussi d'un étage sur rez-de-chaussée, au nord de ladite propriété ; le tout d'une superficie de deux cent trente-sept mètres et confrontant : de l'est, à un terrain appartenant à monsieur de Plunkett ; du midi, au chemin dit de Larvotto ou du Portier ; de l'ouest, à la propriété de monsieur Neri ; et du nord, à un chemin commun à divers propriétaires et dont l'usage appartiendra à l'acquéreur.

Ainsi que ledit immeuble existe et se comporte avec toutes ses atténuances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

Les parties ont déclaré que cet immeuble forme les parcelles cadastrales portant les numéros 237, 238 et 239 de la section D.

L'immeuble dont la désignation précède a été vendu par : 1^o Louis-Auguste Perrier, négociant, demeurant à Monaco ; 2^o Adolphe-Eugène Perrier, teinturier, demeurant aussi à Monaco ; 3^o et Jean-Marie-Jules Perrier, mécanicien, demeurant à Paris, rue de l'Étoile, numéro 5, ayant tous fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Valentin, notaire ; à Jean-Marie Nicolle, jardinier, demeurant à Chaponost, près Lyon, ayant élu domicile à Monaco, en la même étude, aux termes d'un acte reçu par ledit M^e Valentin, notaire, le dix-huit mai dernier, enregistré et transcrit, pour le prix principal de douze mille francs.

Sur cette acquisition, l'acquéreur ayant fait les sommations prescrites par l'article 366 du Code de procédure pour la purge des hypothèques inscrites, le sieur François Rinjoux, employé à l'hôtel de Paris, demeurant à Monaco, créancier inscrit, ayant élu domicile en l'étude de M^e Clerico, notaire et défenseur, a formé une surenchère du dixième, ainsi qu'il résulte d'une déclaration faite au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, le six août dernier, enregistrée et signifiée.

Par jugement du seize octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, le Tribunal Supérieur de la Principauté a validé ladite surenchère et ordonné qu'il serait procédé à la revente de l'immeuble qui en fait l'objet aux lieu, jour et heure sus-indiqués ; ce jugement a été signifié aux parties sus-nommées par exploit de Buisson, huissier à Monaco, en date du vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré.

En conséquence, il sera, à la requête du sieur François Rinjoux, procédé à l'adjudication dudit immeuble, aux clauses, charges et conditions énoncées dans l'acte de vente reçu par M^e Valentin, notaire, le dix-huit mai dernier, et sur la mise à prix de treize mille deux cents francs, ci. 13,200.

L'adjudicataire devra rembourser au premier acquéreur, et avant d'entrer en possession de l'immeuble, les frais et loyaux coûts de son contrat, et ceux faits pour commencer à purger l'immeuble, conformément à l'article 374 du Code de procédure.

Fait et dressé par moi, défenseur du poursuivant, à Monaco, le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.

V. CLERICO.

Dûment enregistré.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN.

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, sont convoqués (Article 31 des Statuts) en Assemblée Générale ordinaire, au Siège de la Société, à Monaco, le mercredi 31 octobre courant, à deux heures de relevée.

N.-B. — Conformément à l'Article 30 des Statuts, les Titres ou les Récépissés de dépôt et de nantissement doivent être déposés au Siège Social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 22 au 28 Octobre 1883

NICE.	bateau.	Luigi Domenico	ital., c. Jamiulli,	charbon.
CANNES	b.	Charles, fr., c. Allègre,		sable.
ID.	b.	Fortune, fr., c. Moutte,		id.
ID.	b.	Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro,		id.
ID.	b.	Saint-Vincent, fr., c. Julien,		id.
ID.	b.	Fortune, fr., c. Moutte,		id.
ID.	b.	Charles, fr., c. Allègre,		id.
ID.	b.	Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro,		id.
ID.	b.	Virginie, fr., c. Isoard,		id.
ID.	b.	Divine-Providence, fr., c. Roux,		id.

Départs du 22 au 28 Octobre 1883

CALVI,	goëlette,	N.-D. de Bon-Conseil,	fr., c. Dominici	sur lest.
MENTON,	b.	Arena, ital., c. Conti,		id.
CETTE,	b.	Nome-di-Dio, ital., c. Ghio,		vin.
CANNES,	goëlette,	Tancredi, fr., c. Mascarelli,		sur lest.
ID.	b.	Charles, fr., c. Allègre,		id.
ID.	b.	Fortune, fr., c. Moutte,		id.
ID.	b.	Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro,		id.
ID.	b.	Saint-Vincent, fr., c. Julien,		id.
ID.	b.	Fortune, fr., c. Moutte,		id.
ID.	b.	Charles, fr., c. Allègre,		id.
ID.	b.	Antoinette-Victoire, fr., c. Fornéro,		id.
ID.	b.	Virginie, fr., c. Isoard,		id.
ID.	b.	Divine-Providence, fr., c. Roux,		id.

COLLÈGE S^t-CHARLES

MONACO

Sous la direction de Mgr l'Evêque

Les Classes se font en français.
Enseignement : Secondaire, Spécial, Primaire.
Pensionnat — Demi-Pensionnat — Externat.
Omnibus matin et soir.
Des Religieuses sont chargées des plus jeunes enfants.

F. STEVANO, Artificier

43, rue Victor — NICE

à l'honneur d'informer MM. les Propriétaires et Commerçants de la Principauté de Monaco qu'il tient à leur disposition des verres de couleur, lampions, lanternes vénitiennes, mèche fulminante flamme de bengale, etc.,

Grand assortiment de lanternes vénitiennes très riches et tournantes.

IL A ÉTÉ PERDU

Entre le Grand Hôtel Victoria et le Casino

Dans la soirée du 25 Octobre

UNE PETITE BROCHE EN FORME DE HACHE

Garnie de petites Perles

La personne qui la rapportera au Grand Hôtel Victoria recevra quinze francs de récompense.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire, 65 mètres)

Octobre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer.					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					HUMIDITÉ RELATIVE moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL							
	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir	9 h. du mat.	midi	3 h. du soir	6 h. du soir	9 h. du soir										
	22	756.0	755.2	755.8	756.2	756.8	17.2	17.9	16.4	15.8				13.7	78	S O	pluie, couvert			
23	58.9	58.8	58.9	59.8	60.5	13.7	14.8	15.2	12.8	12.8	67	S O, S E	pluie, beau							
24	61.4	60.4	59.8	59.1	60.8	13.7	15.0	16.5	13.7	13.8	68	S faible	beau, nuages épars							
25	63.5	63.5	63.6	64.1	64.6	15.0	17.6	18.0	15.7	14.6	80	S E	un peu voilé							
26	65.4	64.9	64.7	64.6	65.3	15.2	18.0	17.0	14.6	13.7	87	S	beau							
27	66.2	66.7	66.7	67.0	67.3	15.1	18.3	17.5	17.1	13.6	72	S E	beau, nuages épars							
28	67.4	66.7	66.3	66.2	66.2	15.7	18.3	17.3	14.5	13.7	77	id.	beau							
DATES												22	23	24	25	26	27	28		
Températures												Maxima	18.5	15.5	18.1	19.1	18.6	18.9	18.8	
extrêmes												Minima	15.0	11.8	10.9	12.2	12.0	11.6	12.5	

Pluie tombée : 25^{mm} 2

SERVICE DES BREAKS ENTRE MONTE CARLO ET NICE

Départs de Monte Carlo pour Nice :
10 heures du matin. — 3 heures et demie du soir.
Départs de Nice pour Monte Carlo :
10 heures du matin. — 1 heure et demie du soir.

MAISON MODÈLE
F. FARALDO

PLUS DE MAUX DE DENTS

L'ELIXIR DENTIFRICE
DES RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVÉTAINS
de l'abbaye de SOULAC (Gironde)

Se trouve à la MAISON MODÈLE tenue par F. FARALDO

Maison du GRAND-HÔTEL, avenue de la Costa
MONTE CARLO

PRIX DU TARIF DES RR. PP. : } 2 fr. le petit flacon
4 fr. le grand flacon

MONTE CARLO

EN FACE L'HÔTEL DES ANGLAIS ET LA VILLA DEL SOL.

LOCATION D'ANES

pour Excursions et Promenades

La Turbie — Laghet — Fort de la Tête-de-Chien
Batterie de la Corniche — Eza — Mont-Agel — Beaulieu
Cap d'Aglio — Roquebrune — Menton

M. VERNAY a l'honneur de prévenir la Colonie étrangère qu'il tient à sa disposition une équipe d'anés d'Égypte, pour excursions, avec selles anglaises et espagnoles, pour dames, messieurs, fillettes et bébés.

Selles-fauteuils Cacolets simples et doubles pour bébés.
Promenades particulières pour enfants.

M^{ME} ASÉ Leçons d'Italien et de Français. —
English spoken. — Maison de la
Tour, aux Bas-Moulins.

M. Louis FAISSOLLE, sculpteur-marbrier, a
l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il vient de trans-
férer ses ateliers et magasins boulevard Charles III,
maison Aiglin.

Sa nouvelle installation lui permet d'exécuter toutes
sortes de commandes.



Codéine
Tolu

Le Sirop du Dr Zed est un calmant
précieux pour les Enfants dans les cas de
Coqueluche, Insomnies, etc.; contre la Toux
nerveuse des Phthisiques, Affections des
Bronches, Catarrhes, Rhumes, etc.

PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et Ph^{ies}.

VILLA RAVEL
Appartements
complets. Chambres séparées.
Family house. English spoken. Bas-Moulins. Monte Carlo

D^r SLUYS médecin-chirurgien-accoucheur,
villa Angelica, boulevard des
Moulins, Monte Carlo. — Consultations de 3 à 5 heures,
et, gratuites, le lundi de 8 à 9 heures du matin.

MONACO — Imprimerie du Journal de Monaco 1883

Horaire de la Marche des Trains du 22 Octobre 1883. — Service d'Hiver.

Ligne de PARIS à MARSEILLE, à MONACO, à MONTE CARLO, à VINTIMILLE et à GÈNES

Dist. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	15 direct		1 rapide		65 omnib.		3 expres.		5 rapide		11 express		7 rapide		
	1 ^o cl.	2 ^o cl.	3 ^o cl.		1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3		
1103	135 70	101 80	74 65	Paris.....	dép.	6 30	8 55	11 05	11 15	7 7	7 40	7 15	
					arr.	5 28	12 5	4 23	5 55	9 49	3 21	10 21	
240	29 55	22 15	16 50	Marseille.....	dép.	4 45	6 30	7 30	10 20	11 15	
					arr.
173	21 30	16 30	11 70	Toulon.....	dép.	7 02	9 50	12 44	1 37	2 53	3 42	
47	5 75	4 30	3 15	Cannes.....	dép.	8 01	10 34	1 43	2 31	3 34	4 23	
16	1 95	1 45	1 10	Nice.....	dép.	6 49	8 22	1 54	3 20	4 6	
11	1 35	95	75	Villefranche-s-Mer	dép.	7 7	8 32	2 6	3 29	4 15	
9	1 10	80	60	Beaulieu.....	dép.	7 7	8 39	2 12	3 35	4 24	
7	85	65	45	Eze.....	dép.	7 16	8 46	1 5	2 19	4 34	
3	70	55	35	La Turbie.....	dép.	7 24	8 53	1 12	2 26	4 41	
				Monaco.....	dép.	7 30	8 59	1 18	2 32	4 47	
				Monaco.....	arr.	7 39	9 06	1 23	2 39	4 51	
2	70	55	35	Monte Carlo.....	dép.	7 43	9 10	2 43	4 7	5 20	
				Monte Carlo.....	arr.	7 48	9 16	1 32	2 49	5 25	
5	70	55	35	Cabbé-Roquebrune	dép.	7 57	9 24	1 41	2 57	5 8	
10	1 20	90	65	Menton.....	dép.	8 5	9 41	1 49	3 4	5 15	
				Menton.....	arr.	9 57	2 14	4 26	5 36	
				Vintimille	h. de Paris arr.	
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille	h. de Rome dép.	
173	19 75	13 95	9 65	Gènes.....	arr.	

Ligne de GÈNES à VINTIMILLE à MONTE CARLO, à MONACO, à MARSEILLE et à PARIS

Dist. kilom.	PRIX DES PLACES			STATIONS	228 omnib.		224 omnib.		44 Mixte		226 omnib.		230 omnib.		132 omnib.	
	1 ^o cl.	2 ^o cl.	3 ^o cl.		1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	1 2 3	
173	19 75	13 95	9 65	Gènes h. de Rome.....	dép.
				Albenga.....	dép.
				Albenga.....	arr.
19	2 45	1 85	1 30	Vintimille	h. de Paris dép.
10	1 20	90	65	Menton.....	dép.
5	70	55	35	Cabbé-Roquebrune	dép.
2	70	55	35	Monte Carlo.....	dép.
				Monte Carlo.....	arr.
3	70	55	35	La Turbie.....	dép.
7	85	65	45	Eze.....	dép.
9	1 10	80	60	Beaulieu.....	dép.
11	1 35	95	75	Villefranche-s-Mer	dép.
16	1 95	1 45	1 10	Nice.....	dép.
47	5 75	4 30	3 15	Cannes.....	dép.
173	21 30	16 30	11 70	Toulon.....	dép.
				Toulon.....	arr.
240	29 55	22 15	16 50	Marseille.....	dép.
1103	135 70	101 80	74 65	Paris.....	dép.
				Paris.....	arr.

L'heure de Rome avance de 47 minutes sur celle de Paris.
Le train rapide 10 ne prend que les voyageurs ayant à effectuer, sur le réseau P.-L.-M., un parcours d'au moins 600 kilomètres. Il n'aura lieu qu'à partir du 1^{er} novembre entre Vintimille et Menton. Il prendra jusqu'au 15 mars seulement, dans les gares de Vintimille à Toulon, des voyageurs de 1^{re} classe pour toutes les gares qu'il dessert entre Vintimille et Marseille.